BUT ET STRUCTURE DU COURS DE PERFECTIONNEMENT EN ANESTHESIOLOGIE

Le Comité Européen d'Enseignement en Anesthésiologie (CEEA) organise dans les pays de la Communauté Européenne, des Cours de Perfectionnement en Anesthésiologie, dans le but de développer un enseignement post-universitaire de haut niveau, constituant un standard européen de formation continue **compatible avec les exigences du DPC.**

Depuis 1998, le cycle des cours de la CEEA est composé de six cours de deux journées et demie :

1. Respiration et thorax
2. Appareil cardiovasculaire
3. Réanimation, médecine d'urgence, sang et transfusion
4. Mère, enfant, réactions aux médicaments
5. Système nerveux, anesthésie locorégionale et traitement de la douleur
6. Anesthésie pour divers types de chirurgie.

En région Alsace-Lorraine, deux cours ont lieu chaque année, l'un en mai, l'autre en novembre, en suivant l'ordre chronologique. Il est possible d'intégrer le nouveau cycle par n'importe lequel des six cours.

Le contenu des cours sera régulièrement adapté aux progrès des connaissances, de sorte qu'ils puissent garder leur caractère actuel de recyclage et être suivis régulièrement.

Chaque cours a été remodelé pour obéir aux exigences d'un programme de développement professionnel continu (DPC) et comportera une partie cognitive et une partie d'évaluation de pratiques professionnelles par tests de concordance de scripts et QCM. Le programme est proposé par le Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs (CFAR). Il permet ainsi aux médecins qui le souhaitent de valider leur obligation de DPC. Pour plus d'informations, contactez Mme Hélène CREUS : hcreus@cfar.org ou par téléphone : 01 45 20 72 73.

Un certificat de participation sera remis à l'issue du cours.

Avec la participation de l'Association des Chefs de Service du CHU de Nancy

DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU EN ANESTHESIE-REANIMATION

CONFERENCIERS

REGION ALSACE - LORRAINE

CFAR COLLÈGE FRANÇAIS DES ANESTHÉSISTES RÉANIMATEURS

ES

European Society of Anaesthesiology ESA

COURS CEEA-CFAR n° 2
les 14-15-16 mai 2020

ORGANISATION
Pr Olivier COLLANGE – Pr Paul-Michel MERTES (Strasbourg)
Pr Gérard AUDIBERT – Pr Hervé BOUAZIZ (Nancy)

SECRETARIAT
Pr Paul Michel MERTES
Service d'Anesthésie-Réanimation Chirurgicale
Nouvel Hôpital Civil
1, Place de l'Hôpital – BP 426
67091 STRASBOURG
Tél. : (33) 3 69 55 04 43 - Fax : (33) 3 69 55 18 10
e-mail : anne.mertz@chru-strasbourg.fr

LIEU
Centre d'Etudes et de Formation
Le Bischenberg – 17, rue Raiffeisen
67870 Bischoffsheim
Tél. (33) 3 88 49 28 28 – Fax (33) 3 88 49 28 00
Le centre se situe sur la colline du Bischenberg à environ 30 km au sud-ouest de Strasbourg. Il est accessible par l'autoroute A35 à partir de Strasbourg en direction de Saint-Dié, aboutissant sur l'autoroute A352 en direction de Molsheim/Saint-Dié (prendre la sortie11B en direction de Bischoffsheim).

INSCRIPTION
Envoi du bulletin d'inscription à Mme Hélène CREUS au CFAR : 74 rue Raynouard 75016 PARIS / hcreus@cfar.org

- Les médecins salariés et libéraux exerçant en France n'ont plus de paiement à effectuer (sauf demande de l'employeur ou enveloppe ANDPC épuisée). Le CFAR enverra directement les conventions et factures aux établissements employeurs pour les médecins salariés. Les médecins libéraux sont inscrits directement par le CFAR auprès de l'ANDPC.
- Aucune inscription ne peut être prise par téléphone.
- Une confirmation d'inscription sera envoyée dès la prise en compte de l'inscription.
- Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'annulation après le 4 mai 2020.

Trois formules d'inscription sont proposées:

Formule 1 : Logement 3 nuits : 13 – 14 – 15 mai 2020
Petits déjeuners (3) 14 – 15 – 16 mai 2020
Repas de midi (3) : 14 – 15 – 16 mai 2020
Repas du soir (2) : 14 – 15 mai 2020

Formule 2 : Logement 2 nuits : 14 – 15 mai 2020
Petits déjeuners (2) : 15 – 16 mai 2020
Repas de midi (3) : 14 – 15 – 16 mai 2020
Repas du soir (2) : 14 – 15 mai 2020

Formule 3 : Repas de midi (3) : 14 – 15 – 16 mai 2020
Repas du soir (2) : 14 – 15 mai 2020

PROGRAMME

Cours n° 2 : Appareil Cardiovasculaire

JEUDI 14 MAI 2020

08h00 – 09h00 : Accueil

09h00 – 10h00 : Anesthésie du transplanté en chirurgie non cardiaque
PM. Mertes (Strasbourg)

10h00 – 11h00 : Embolie pulmonaire
X. Delabranche (Strasbourg)

11h00 - 11h30 : Pause

11h30 – 12h30 : Anesthésie d'un patient avec HTAP
E. Gayat (Paris)

12h30 – 13h45 : Déjeuner

14h00 – 15h00 : Evaluation du patient cardiaque pour chirurgie non cardiaque
E. Gayat (Paris)

15h00 – 16h00 : Inotropes et vasopresseurs
JL. Fellahi (Lyon)

16h00 – 16h30 : Pause

16h30 - 17h30 : Anesthésie pour chirurgie de la carotide
JL Fellahi (Lyon)

17h30 - 19h30 : Ateliers d'hémodynamique :
- simulateur échographie **W. Oulehri**
- matériel de monitorage **O. Collange**

20h : Dîner

VENDREDI 15 MAI 2020

09h00 – 10h00 : Cardiologie interventionnelle: TAVI, FOP, auricule
P. Ohlmann (Strasbourg)

10h00 – 11h00 : Contrôle tensionnel au bloc opératoire
MO. Fischer (Caen)

11h00 – 11h30 : Pause

11h30 – 12h30 : Fibrillation atriale post-opératoire
MO. Fischer (Caen)

12h30 – 14h00 : Déjeuner

14h00 – 15h00 : Monitorage hémodynamique au bloc opératoire
PG. Guinot (Dijon)

15h00 – 16h00 : Anesthésie du patient valvulaire en chiru non cardiaque
PG. Guinot (Dijon)

16h00 – 16h30 : Pause

16h30 –18h30: TCS

20h : Dîner

SAMEDI 16 MAI 2020

09h00 – 10h00 : Anesthésie en cardiologie interventionne
B. Heger (Strasbourg)

10h00 – 11h00 : Traitement instrumental de l'insuffisanc cardiaque
M. Kindo (Strasbourg)

11h00-11h30 : Pause

11h30 - 12h30 : Arrêt cardiaque au bloc opératoire
O. Collange (Strasbourg)

12h30 : Déjeuner

* Autoévaluation par QCM des connaissances acquises **av et après chaque cours dispensé**, puis évaluation à dista
* Remise des diplômes.

Carte d'inscription
(SVP compléter en lettres capitales)

Nom : ……

Prénom : ……

Adresse : ……

Code Postal : …… Ville : ……

Pays : …… Tél. : ……

Adresse email : ……

S'inscrit au DPC cours de perfectionnement
du 14 au 16 mai 2020 au Bischenberg.

Choisit la formule :

- ☐ Formule 1 …….. **930 €**
- ☐ Formule 2 …….. **820 €**
- ☐ Formule 3 …….. **610 €**

Dans un souci d'organisation, merci de nous préciser si vous participez au repas du soir du :

14/05/20 : ☐ **OUI** ☐ **NON**
15/05/20 : ☐ **OUI** ☐ **NON**

Serai pris en charge par mon employeur (salarié) ☐
Serai pris en charge par l'ANDPC (libéral) ☐
Avancerai mes frais d'inscription ☐

Par :

- ☐ virement bancaire (RIB au verso)
- ☐ chèque bancaire libellé à l'ordre de « CFAR ODPC »

Le chèque ou le récépissé de virement bancaire doit accompagner la carte d'inscription pour que celle-ci soit prise en compte.

Ayant pris connaissance des conditions d'annulation.

Date : …….. Signature

INSCRIPTION

Formule 1 : Logement 3 nuits : 13 – 14 – 15 mai 2020
Petits déjeuners (3) 14 – 15 – 16 mai 2020
Repas de midi (3) : 14 – 15 – 16 mai 2020
Repas du soir (2) : 14 – 15 mai 2020

Formule 2 : Logement 2 nuits : 14 – 15 mai 2020
Petits déjeuners (2) : 15 – 16 mai 2020
Repas de midi (3) : 14 – 15 – 16 mai 2020
Repas du soir (2) : 14 – 15 mai 2020

Formule 3 : Repas de midi (3) : 14 – 15 – 16 mai 2020
Repas du soir (2) : 14 – 15 mai 2020

RIB

Nom de la banque : **CIC**
Adresse : **42 quai Duperre – 17041 LA ROCHELLE CEDEX 1**
Code Banque : **30047** Code Guichet : **14283**
N° de Compte : **00045544208** Clé : 62
IBAN : **FR76 3004 7142 8300 0455 4420 862**
Code BIC : **CMCIFRPP**

Carte d'inscription
(SVP compléter en lettres capitales)

Nom : ……

Prénom : ……

Adresse : ……

Code Postal : …… Ville : ……

Pays : …… Tél. : ……

Adresse email : ……

S'inscrit au DPC cours de perfectionnement
du 14 au 16 mai 2020 au Bischenberg.

Choisit la formule :

- ☐ Formule 1 …….. **930 €**
- ☐ Formule 2 …….. **820 €**
- ☐ Formule 3 …….. **610 €**

Dans un souci d'organisation, merci de nous préciser si vous participez au repas du soir du :

14/05/20 : ☐ **OUI** ☐ **NON**
15/05/20 : ☐ **OUI** ☐ **NON**

Serai pris en charge par mon employeur (salarié) ☐
Serai pris en charge par l'ANDPC (libéral) ☐
Avancerai mes frais d'inscription ☐

Par :

- ☐ virement bancaire (RIB au verso)
- ☐ chèque de banque libellé à l'ordre de « CFAR ODPC

Le chèque de banque ou le récépissé de virement bancaire doit accompagner la carte d'inscription pour que celle-ci soit prise en compte.

Ayant pris connaissance des conditions d'annulation.

Date : …….. Signature

Pour être pris en charge au titre du DPC (ne concerne pas les médecins exerçant hors France non soumis au DPC)

Libéral
Prise en charge annuelle libéral 2940 €

Je m'inscris au cours, sans régler de frais d'inscription.

Le CFAR me préinscrit auprès de l'ANDPC. Je dois uniquement valider ma prise en charge (depuis le site mondpc.fr)

Si ma prise en charge est nulle ou incomplète, je m'engage à verser le complément financier correspondant au coût total de la formation au CFAR.

Je participe au CEEA

L'ANDPC paie le programme DPC au CFAR, celui-ci m'envoie mon **attestation de DPC.** L'ANDPC me verse une indemnisation de perte de revenus (45€/heure de formation).

Référence programme DPC sur le site www.mondpc.fr :
A venir

PH – Mon Établissement me demande d'avancer mes frais d'inscription

Je m'inscris au cours et je règle les frais d'inscription auprès du CFAR ODPC (formule 1, 2 ou 3)

Je participe au cours CEEA

Le CFAR m'envoie une attestation de validation du DPC et une facture acquittée correspondant aux frais avancés. Je transmets ces documents à mes Affaires Médicales pour être remboursé (en fonction des règles de prise en charge de mon établissement).

CONTACT CFAR :
Mme Hélène CREUS
hcreus@cfar.org
01 45 20 72 73

PH – Mon Établissement n'est pas ODPC

Je m'inscris au cours et je règle les fra d'inscription auprès de l'Associatio Strasbourgeoise d'Anesthésie Réanimatio comme d'habitude (formules 1, 2 ou 3)

Je contacte le CFAR pour obtenir un bulleti d'inscription spécifique DPC que je remplis ave mon établissement

Je participe au cours CEEA

Le CFAR envoie une facture DPC et une attestatio de validation du DPC à mon établissement. Mo établissement (ou l'ANFH) paie le programme DP au CFAR. Le CFAR me rembourse mes fra d'inscription selon la formule choisie (780€, 670 ou 460€)

Lexique :
- **DPC : D**éveloppement **P**rofessionnel **C**ontinu (obligation de réalisation d'un programme DPC par an et par professionnel de santé à partir de 2013)
- **ODPC :** organisme proposant des programmes validant de DPC
- **OGDPC** : Organisme Gestionnaire du DPC
- **CFAR** : Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs est enregistré auprès de l'OGDPC pour proposer des DPC validants